



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 Octobre 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Adhésion à la cellule économique régionale de corse (CEREC)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI.

**ABSENTS :**

Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Adhésion à la cellule économique régionale de corse (CEREC)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 Juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment : toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvé par le Conseil ;

Vu les statuts de l'association CEREC (loi 1901) ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant l'enjeu majeur que représente la connaissance aussi précise que possible du secteur logement, bâtiment et travaux publics pour la CAB ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

-L'adhésion à la cellule économique régionale de Corse (CEREC), sise 40 Avenue Georges Pompidou, Quartier St Joseph, 20189 AJACCIO CEDEX 2 ;

-Le versement d'une contribution annuelle de 1 500 euros ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*[Signature]*  
Louis POZZO DI BORGO